

GODEFROY Pierre

Tel : 99.56.10.35 16 Boulevard Gambetta 35400 SAINT-MALO Fax :99.40.04.92
 Geomètre-Expert D.P.L.G.-E.S.C.T. Syndic de copropriété

429 F 1
 LA BAIE DES CORSAIRES
 SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE

DU 20 FEVRIER 1993

==:::==

- COMPTE - RENDU -

==:::==

NOM	LOTS	Tantièmes	Présent	Représenté	Absent
Mr Mme ADAMSON	1206.15	82	.	.	*
Mr ALVNER	503	191	.	.	*
Mr Mme ANDRE Jean	403.704.142	65	.	*	.
Mme Aoustin	412	98	.	.	*
Mr Mme AUBE	201.712.904	127	.	*	.
	713				
Mme AUVRAY	607.718	72	.	.	*
Mr Mme BAILLY	35.708	77	*	.	.
Mme BARRE	115	16	.	.	*
Mr Mme BERTAU	181.710	72	.	.	*
Mr Mme BESNARD J.P	902.711	74	.	.	*
Mr Mme BESNARD J.P.	604	71	*	.	.
Mr Mme BESNARD M.	603	71	*	.	.
Mr Mme BIARD	202	54	.	.	*
Mr BLANCHARD G	171	69	.	.	*
Mr Mme BLANCHARD M	408.13	93	.	.	*
Mr Mme BOHUON R	208.151	85	.	*	.
Mme BOISCONTIER	105.1008	84	*	.	.
Mr Mme BOUTROS	110	12	.	.	*
Mr Mme BRACKLEY P	50.702	74	.	.	*
Mr Mme BREUX J.	206.139	61	*	.	.
Mr BRIZARD	805.1203	74	.	*	.
Mr Mme CALLOC'H	38	73	*	.	.
Mr Mme CANAUX/BONFILS	160.721	53	.	.	*
Mr Mme CAPPELLE	180.117	83	.	.	*
Mr Mme CAUX	163.112	89	.	*	.

Mme CHASSAN	1004	56	.	.	*
Mr Mme CHAUVIN P	211.143	81	*	.	.
Mr Mme CHICOINE	1201.801.130	85	*	.	.
Mr Mme CHRISTIE D	302.306.103	132	*	.	.
Mr Mme COLLET	25.159	61	.	*	.
Mr CORBEL Y.	605	71	*	.	.
Mr CORBIC J.	170.720	54	*	.	.
Mr Mme DATH A.	1002	74	.	.	*
Mr Mme DEMAURE G	45.28	134	*	.	.
Mme DENIS B	49.01	79	.	.	*
Mr Mme DEVE	107.209	127	.	.	*
Mr Mme DIEULOT L	179.150	87	.	.	*
Mr Mme DILLOARD	133.182	81	.	.	*
Mr Mme DUCHEMIN	168	51	*	.	.
Mr Mme DUMONT	809.1006	58	*	.	.
Mr Mme DUQUEMIN	402.714.21	66	.	.	*
Mme DURANDEAU CLENNET	162	50	.	.	*
Mr EVANS	127.601	88	.	.	*
Mr Mme EVEILLEAU P	53.107.27	96	.	*	.
Mme FEUILLET C	407.124	85	*	.	.
Mr Mme FORTIER G	51.05	85	.	*	.
Mr Mme GALIMARD P	303.136	61	.	*	.
Mr Mme GAULT	602.725	75	*	.	.
Mr GAUTIER G	52.12	98	.	.	*
Mr Mme GAYOU	125.158	86	.	*	.
Mr Mme GRAY D.	111.1011	82	.	.	*
Mme GRENET F.	207.147	84	.	*	.
Mme GROLEAU M	409.31	85	.	.	*
Mr Mme HAIBART	161.717	53	.	.	*
Mr Mme HAMON J	210.157	135	*	.	.
Mr Mme HELEU J	46.26	90	.	.	*
Mme HUCHET DE QUENETAIN	304.709	53	.	*	.
Mr Mme JUHEL P	204	77	.	.	*
Mr Mme KOHLER P	154	11	.	.	*
Mr Mme LARIVE M	173.02	86	.	.	*
Mme LAURU R	177.20	129	*	.	.
Mme LE BRIGNONEN	174.116	81	.	*	.
Mr Mme LE COQ J	305.121.1003	141	*	.	.
Mr Mme LE QUEMENT	32	50	.	.	*
Mr Mme LE TIEC R	165.119	92	*	.	.

Mme LEBRUN	33	50	*	.	.	.
Mr Mme LEFEBVRE R	39	73	.	.	.	.
Mr Mme LEMEE H.	24.34	85	*	.	.	.
Mr Mme LHOST D	406.04	89	*	.	.	.
Mr Mme MACHET J	405.155	86	.	*	.	.
Mme MAISSIAN A	212.126	85	.	.	.	.
Mr Mme MARIE Y.	104.1007	85	.	*	.	.
Mr Mme MARILLAT	205.108	64	*	.	.	.
Mr Mme MARTIN P.	138.1204	82	.	.	*	.
Mr Mme MASSIEUX	175.146	72	*	.	.	.
Mr Mme MAYADOUX J	36.11	61	.	.	*	.
Melle MAYOUTE M	404	50	.	*	.	.
Mr MELLIER V	413.101	75	.	.	*	.
Mme MORIN B	167.701	58	*	.	.	.
Mr Mme MOTTAIS	410.715	106	.	.	*	.
Mr Mme MUNDT	178.118	134	.	.	*	.
Mr Mme MUNDY	41.102	61	.	*	.	.
Mme MUSE J.	135.908	81	.	.	*	.
Mr Mme PANTHOU B	308	69	*	.	.	.
Mr Mme PARIS	44	115	*	.	.	.
Mr Mme PARMENTIER	176.30	133	.	*	.	.
Mr Mme PASQUIER	307.156	84	*	.	.	.
Mr Mme PERDRIERE	141.1001	86	*	.	.	.
Mr Mme PRADO C	43.09	86	.	.	*	.
Mr QUARTIER DIT MAIRE	301.716	53	.	.	*	.
Mr Mme RAY R.	109.504	205	.	.	*	.
Mr Mme RENOUF F	203.129	85	.	*	.	.
Mr Mme RIOCHE	501	191	*	.	.	.
Mme ROBERT	47.07	81	.	*	.	.
Mme ROSENZWEIG	48.08	68	*	.	.	.
Mr ROYER	106.606	80	*	.	.	.
Mr Mme SANQUER	131	11	.	*	.	.
Mr Mme SAUVE J	401.703	54	*	.	.	.
Mr Mme SAVARY A	411.29	74	*	.	.	.
Mr Mme SCHULTZ	904.120	87	.	*	.	.
SCI EWIN	166.144.705	99	.	*	.	.
SCI LEGUIDE	164.128.706	95	.	*	.	.
SCI LES MINQUIERS		1001	.	*	.	.
SCI POIVER	37.14	61	.	*	.	.
Mr Mme SEARLE M	40	50	.	*	.	.

Mr Mme SEITE	12.803.1202	88	*	.	.
Mr Mme SEVELLEC	113.903	83	*	.	.
SNC J. CARTIER	140	11	.	*	.
Mr Mme THOMAS	169	51	.	*	.
Mr Mme TREHU J	42.03	69	.	.	*
Mr TREHU R	172	80	.	.	*
Mr Mme TURPIN	134.906	82	.	.	*
Mr Mme WILSON	907.137	81	.	.	*

Composition du bureau :

Président : Mr DEMAURE
Assesseurs : Mes LHOST - CHAUVIN
Secrétaire : Mr GODEFROY

Le Président ouvre la séance à 10 H

Ordre du jour à examiner :

- Examen des comptes et quitus
- Fourniture d'une bouée de sauvetage (coût approximatif 900 F TTC)
- Fourniture de tables et de chaises pour la salle de réunion (coût approximatif 2000 F TTC)
- Aménagement des locaux P.A.V. et vélos (coût approximatif 5300 F TTC)
- Mise en place d'un dispositif d'ouverture des portes automatiques de garage à télécommande radio (coût approximatif 2900 F TTC)
- Demande de location à la SACIB, du local buanderie, au profit du syndicat des copropriétaires
- Projet d'aménagement du local technique piscine (coût approximatif 10000 F TTC)
- Utilisation de braselets pour les usagers de la piscine (coût approximatif 4000 F TTC)
- Mise en place en place de bascules de parkings
- Fermeture de l'espace public entre les boutiques (coût approximatif 36000 F TTC)
- Achat d'un adaptateur de ramassage d'herbe (coût approximatif 5200 F TTC)
- Variante : changement du tracteur (coût approximatif 43000 F TTC)
- Isolation des placards techniques eau potable (coût approximatif 1000 F TTC)
- Budget prévisionnel
- Présentation du projet d'aménagement des espaces communs, imposé par la commune de Saint-Malo au promoteur, dans le cadre du permis de construire
- Entretien des peintures (coût approximatif 20000 F TTC)
- Reconduction du contrat de syndic
- Questions diverses
- Rappel des conditions d'exécution de travaux sur les parties communes, pour le compte de certains copropriétaires

1° Examen des comptes et quitus

- Les comptes sont approuvés à l'unanimité.
Quitus est donné au syndic de sa gestion.

2° Fourniture d'une bouée de sauvetage (coût approximatif 900 F TTC)

- Cette acquisition est adoptée à l'unanimité.

3° Fourniture de tables et de chaises pour la salle de réunion (coût approximatif 2000 F TTC)

- Les tables et les chaises sont abandonnées au profit de bancs qui pourront équiper la salle. La somme de 2000 Frs est affectée à ce poste.
Approuvé à l'unanimité.

4° Aménagement des locaux P.A.V. et vélos (coût approximatif 5300 F TTC)

- L'affectation mixte des locaux PAV/VELOS est maintenue.
La somme de 5300 Frs est maintenue. Approuvé à l'unanimité.
Sauf : SNC J. CARTIER : 11/10000
SCI LES MINQUIERS : 1001/10000 soit : 1012/10000

5° Mise en place d'un dispositif d'ouverture des portes automatiques de garage à télécommande radio (coût approximatif 2900 F TTC)

- S'agissant d'un problème de sécurité lié à l'utilisation des garages, l'idée de mise en place de ce dispositif est adoptée à l'unanimité, à l'exception de : SNC J. CARTIER : 11/1135
SCI LES MINQUIERS : 185/1135
Monsieur PARMENTIER : 16/1135
Le financement se fera à part égale entre les propriétaires de garages

6° Demande de location à la SACIB. du local buanderie. au profit du syndicat des copropriétaires

- Il est rappelé l'engagement pris par Monsieur MONCORPS, lors de la dernière assemblée générale, d'équiper cette buanderie. Monsieur GODEFROY écrira à SACIB lui demandant de préciser sa position quant à ce local et de fournir des délais.

7° Projet d'aménagement du local technique piscine (coût approximatif 10000 F TTC)

- Sont contre : Mr EVEILLEAU 96
Mme DENIS 79
SCI LES MINQUIERS 1001
S.N.C. J. CARTIER 11
1187

Le reste de l'assemblée approuve ces travaux d'aménagement indispensables au bon exercice de la mission du gardien

8° Utilisation de bracelets pour les usagers de la piscine (coût approximatif 4000 F TTC)

- Rejeté à l'unanimité.

9° Mise en place en place de bascules de parkings

- Il est rappelé aux copropriétaires qu'un accord de principe a été donné lors de la dernière assemblée générale. Il appartient à chacun de mettre en place cet équipement en accord avec le gardien de la résidence, pour respecter un retrait qui permette une bonne circulation des véhicules sur les aires de manœuvre. Le type de bascule devra être uniforme.

10° Fermeture de l'espace public entre les boutiques (coût approximatif 36000 F TTC)

- S'agissant de l'aménagement d'un équipement existant et d'une solution aux problèmes de sécurité, la décision d'affecter une somme de 20000 francs à la mise en oeuvre du projet et approuvé à l'unanimité des présents et représentés sauf :

S.N.C. J. CARTIER : 11/10000
Melle MAYOUE : 50/10000
Soit 61/10000

11° Achat d'un adaptateur de ramassage d'herbe (coût approximatif 5200 F TTC)

- Adopté à l'unanimité.

11° Bis Variante : changement du tracteur (coût approximatif 43000 F TTC)

- Rejeté à l'unanimité.

12° Isolation des placards techniques eau potable (coût approximatif 1000 F TTC)

- Approuvé à l'unanimité.

13° Budget prévisionnel

Assurance	19700
Gardien	144000
Investissements	
Bouée de sauvetage	900
Tables et chaises	2000
Equipement des locaux vélos	5300
Télécommande porte garage	2900
Aménagement du local piscine	10000
Matériel de jardinage	5200
Bracelets pour piscine	/
Isolation des placards Tech.	1000
Peinture et accessoires	20000
Fermeture piscine	20000
Eau	5000
E.D.F.	17000
Maintenance portes garages	6000
Entretien piscine	
Eau	10000
Produits	7000
Hivernage	5000
Contrôle sanitaire	3000
Honoraires syndic	56500
Convocations A.G.O.	4000
Divers	12000
TOTAL	356500

Approuvé à l'unanimité.

14° Présentation du projet d'aménagement des espaces communs imposé par la commune de Saint-Malo au promoteur. dans le cadre du permis de construire

- L'assemblée générale prend acte de l'aménagement à réaliser à la demande de la commune, la charge financière incombant à la S.C.I. LES MINQUIERS.

15° Entretien des peintures (coût approximatif 20000 F TTC)

- Adopté à l'unanimité.

16° Reconduction du contrat de syndic

- Le contrat de Monsieur GODEFROY est reconduit à l'unanimité.

17° Questions diverses

- Rappel des conditions d'exécution de travaux sur les parties communes, pour le compte de certains copropriétaires
 - Rechercher les propriétaires limitrophes pour leur signifier de nettoyer leur terrain une fois par an.
 - Mettre en demeure SACIB de tout terminer, sur le plan des travaux de finition, pour la fin du mois de Mai. Une assemblée générale devra être réunie au mois de Juin (le 19 étant retenu dès aujourd'hui).
 - Les noms des débiteurs seront communiqués en assemblée générale.
- L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 H 30
- Le Président Les Assesseurs